



## COMMUNIQUÉ DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MNH et MNH PRÉVOYANCE 20 et 21 juin 2019 – DIJON

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2019

Les délégués et déléguées des mutuelles MNH et MNH Prévoyance comptant **1,3 million de personnes protégées** se sont réunis en assemblées générales, les 20 et 21 juin 2019, à Dijon. **Ces deux mutuelles gèrent le groupe nehs** qui intervient dans des activités d'assurance, de banque et de services.

Les délégués ont approuvé **les résultats positifs s'élevant à 19,8 millions d'euros**.

Ils ont également réaffirmé le sens de la **stratégie des mutuelles MNH : s'ouvrir en se diversifiant avec des services proposés aux personnes et aux établissements de santé**.

Ils ont confirmé l'engagement social des mutuelles auprès des personnes en situation de handicap et les plus vulnérables (près de 13 millions d'euros annuels redistribués).

La promotion de la santé est par ailleurs un axe fort de la politique des mutuelles MNH tant sur les thématiques nationales que sur les programmes régionaux ou d'établissement (près de 1 million d'euro par an).

Les délégués ont dénoncé l'exercice d'une concurrence improductive avec des campagnes publicitaires de mutuelles agissant comme de véritables sociétés commerciales, et annonçant des engagements au-delà des règles mutualistes.

Comme ils l'ont déjà exprimé antérieurement, les délégués restent dans l'attente de la redéfinition de la politique et des missions de la FNMF.

### RÉFORME DU 100 % SANTÉ

S'agissant du plan 100 % santé, qui constitue à la fois **un dispositif globalement positif**, et une charge supplémentaire pour les mutualistes, la MNH rappelle son implication et déclare déjà favoriser l'accès aux soins et le reste à charge zéro (prise en charge des cotisations, aides exceptionnelles pour les adhérents).

La MNH n'a jamais augmenté les cotisations de ses adhérents sans raison, mais affirme d'ores et déjà **que l'impact ne sera pas neutre contrairement aux affirmations de la Ministre des Solidarités et de la Santé**, de l'ordre de 20 millions d'euros pour la MNH.

### FUSION CMU-C/ACS

Sur la question CMU-C/ACS, la MNH reste dans la ligne politique arrêtée par le Conseil d'administration de la FNMF, tout en soulignant expressément que la CMU est déjà financée par les organismes complémentaires, et que toute nouvelle contribution ne pourrait être exclusivement supportée par ces mêmes organismes. Ce sujet relève avant tout de mesures de solidarité nationale.

### SOLIDARITÉ ET SOUTIEN DES PERSONNELS HOSPITALIERS

Face au mal-être des personnels hospitaliers, les délégués expriment leur vive inquiétude sur les conditions d'exercice des missions et activités du service public hospitalier et les moyens financiers qui lui sont alloués ; les délégués, agents hospitaliers se déclarent solidaires des attentes exprimées par leurs collègues.

### PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES HOSPITALIERS - PSFH

Quant au dispositif de la Protection Sociale des Fonctionnaires Hospitaliers (PSFH), **les délégués rappellent leur attachement aux principes d'égalité de traitement des fonctionnaires et agents publics, de solidarité intergénérationnelle et plus particulièrement aux œuvres sociales hospitalières et des spécificités statutaires** (CGOS et soins gratuits par exemple).

Il n'est pas concevable que les agents publics hospitaliers restent dans l'attente de la couverture partielle de leur « mutuelle /assurance maladie complémentaire », alors même que les agents de l'État et des collectivités locales en bénéficient depuis 2008 et 2012. Cette attente ne peut conduire à un autre sacrifice consistant en un sous-financement de cette participation. Parallèlement, il n'est pas envisageable d'ignorer que cette mesure d'égalité et d'équité représente un coût pour les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux. Une concertation conduite au niveau national doit désormais s'engager pour assurer la convergence des objectifs et maintenir une approche collective de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).